Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251203-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 26 novembre 2025

Séance Publique du
Mardi 02 décembre 2025

SEM XSEA – APPROBATION DU RAPPORT DU MANDATAIRE 2024

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Ronan LOAS, Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian LAURENT à Christian PERRIEN, Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Antoine GOYER à Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE à Cédric ORVOËN, Laëtitia LAFFONT à Pascaline ALNO.

Absent : Loïc TONNERRE.

Secrétaire de séance : Jean-Luc SCIEUX.

Présents	: 25
Pouvoirs	: 07
Absent	: 01

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251203-DE

n°03

SEM XSEA – APPROBATION DU RAPPORT DU MANDATAIRE 2024
Rapporteur : Ronan LOAS

Le code général des collectivités territoriales, dans son article L. 1524-5, prévoit une obligation pour tout élu mandataire d'une collectivité dans une Société d'économie mixte de présenter un rapport annuel écrit auprès de son assemblée délibérante. Ce rapport a pour objectif de donner une information complète sur la société, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement.

La ville de Ploemeur est actionnaire de la SEM XSEA, société d'économie mixte locale qui a pour objet, dans le cadre des interventions des collectivités territoriales en faveur du développement économique durable et/ou utiles au tissu économique local sur le territoire de Lorient Agglomération, de mener :

- des opérations de développement durable,

- des opérations d'aménagement économique,

- des opérations immobilières d'intérêt économique.

Le capital de la SEM s'élève à 14 100 404€ au 31 décembre 2024 contre 10 900 403€ auparavant. Depuis l'augmentation de capital approuvée par l'assemblée générale extraordinaire de la SEM le 4 avril 2024, la ville de Lorient dispose de 2,9% du capital social (contre 3,8% auparavant), le principal actionnaire étant Lorient Agglomération (59,6%). Les autres actionnaires sont : les communes de Ploemeur, Guidel, Gâvres, Lanester, Languidic, Quéven et Riantec (0,01% chacune), la Caisse des dépôts et consignations (33,1%), la Caisse d'épargne Bretagne Pays de la Loire (1,4%), le Crédit agricole du Morbihan (1,4%), le Crédit coopératif (0,7%), la Banque populaire Grand Ouest (0,7%), la SEM Lorient Keroman (0,07%). Enfin, quatre actionnaires disposent chacun d'une action dont la valeur nominale est 1€ : la SELLOR, la Société Financière Lorient Développement, M. Patrick EVEILLARD et M. Peter NASS.

Au-delà de cette situation d'actionnaire, l'implication de la Ville dans cette société se traduit par la présence d'un représentant de la collectivité au conseil d'administration de la SEM, à savoir M. Ronan LOAS. Conformément à l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, "les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance...".

En conséquence, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le rapport d'administration de la SEM XSEA constitué :

- du rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale de 2025,

- du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 juin 2025,

- des comptes clos 2024 certifiés conformes par le commissaire aux comptes.

L'année 2024 se traduit par un résultat d'exploitation excédentaire à hauteur de 136 401€ (171 953€ en 2023). Après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels et des impôts, le résultat net comptable s'établit à 197 216€ pour l'exercice 2024 (176 822€ en 2023).

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251203-DE

Vu les articles L. 1524-5 et D 1524-7 du code général des collectivités territoriales,

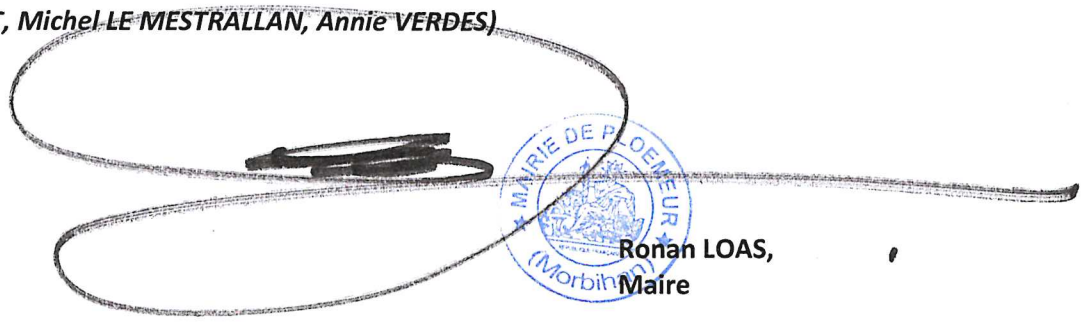
Vu l'avis de la Commission « finances et ressources humaines » du 20 novembre 2025 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **A PRIS ACTE** de la présentation du le rapport annuel des mandataires de XSEA.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 4 ABSTENTIONS (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES)



Ronan LOAS,
Maire